



**Union Départementale Fédérée des Associations
pour le Don du Sang Bénévole du Département des Vosges
(U.D. D.S.B. 88)**

Siège social : Domicile du Président

Déclarée sous le n°5847 – J.O. n°14 du 17/01/1965
Adhérente à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 février 2010

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U.D.D.S.B. 88**

Vendredi 12 février 2010

**SALLE DE L'EFS D'EPINAL
À 15 H 00**

Étaient présents : Françoise DIDIER, Sylvain ZANETTI, René CLAUDE, Michel BERNAGE, Alexandre CARTIGNY, Monique DIDIER, André GEORGES, Hubert GOEURY, Fernand GUILLAUME, Claude HOUTMANN, Jean JACQUET, André SCHMODERER, Michel SIMONIN, Michèle SIMONIN

Était excusé : Frédéric NISSLÉ

Début de séance à 15 h 25

1. Discussion à propos des statuts de l'UD et redéfinition du rôle de chacun

Françoise débute son propos en faisant une mise au point sur le terme : "avis". En effet, l'imprimé 8B avait été envoyé à tous les présidents d'amicales et aux membres du Conseil d'Administration. Certains membres du CA ont envoyé un courrier aux autres membres de l'UD en disant que, eu égard à ce qui était mentionné dans ce document, ils démissionnaient de leur poste d'interlocuteurs. Rappelons ici que cet imprimé avait été donné pour avis. Cela signifiait justement bien qu'il n'était pas entériné, mais qu'il était soumis à discussion. De ce point de vue, aucun n'a apporté une quelconque modification. Seule Monique qui n'allait pas dans le même sens qu'eux a proposé un nouveau texte.

Françoise ajoute que le rôle du président, du secrétaire et du trésorier sont définis par les statuts. Alors, pourquoi ne pas finir le rôle des vice-présidents, car ceux-ci n'ont pas de fonctions pré-définies en dehors de celle de remplacer le président en cas de besoin ?

Claude fait une mise au point. Il établit l'historique depuis 1982. Il parle d'un même état d'esprit. Il dit qu'à l'époque, les vice-présidents remplaçaient le président quand celui-ci était indisponible. Il ajoute que les amicales souhaiteraient avoir plus souvent la visite du président départemental. Françoise réplique en disant qu'en étant encore salariée, elle ne peut pas aller partout, ce que lui concède Claude en lui disant que c'est justement à ce moment-là que les vice-présidents jouent leurs rôles.

Fernand dit que, si on se présente à l'Union Départementale, c'est pour faire quelque chose. Il ajoute que si une amicale a besoin de quelque chose, elle peut demander à une amicale voisine. Il ne souhaite pas que l'UD s'ingère au centre des amicales. Il conclut en reditant que « Pour avis », cela veut dire que l'on devait en rediscuter. Pourtant, au vu des premiers résultats des questionnaires remplis par l'ensemble des amicales (dont les résultats seront bientôt diffusés), il semble que bon nombre des amicales demandent la création d'interlocuteurs pour échanger, s'informer,.... Aucune ne voit dans cette fonction un rôle de contrôle pour s'immiscer dans leur gestion.

Claude refuse d'être interlocuteur, car il refuse le rôle décrit dans l'imprimé 8B. Pour autant, il ne refuse pas le fait de créer des interlocuteurs. Il ne veut pas que cet interlocuteur ait un rôle de "flic". Françoise dit que cela n'a jamais voulu être défini comme tel. Il est nécessaire de décrire le rôle des vice-présidents dans les statuts.

Fernand dit que chacun des présidents d'amicales devrait être au Conseil d'Administration, car ce dernier doit être l'émanation de toutes les amicales de base. Le rôle des interlocuteurs est d'amener les membres des amicales à venir à l'UD, pour représenter leurs membres. Claude note que s'il n'y a qu'un membre par amicale, cela laisse de côté des personnes qui pourraient être compétentes pour des postes-clés.

L'idée est de rédiger un règlement intérieur par le CA. Claude dit qu'il est indispensable de respecter les statuts. Il ajoute que le premier vice-président ait le même pouvoir que le président en cas de vacance de poste et ce, par délégation. Il est nécessaire de créer une commission chargée du rôle du règlement intérieur. Ce que le CA de l'UD approuve. Une commission pour le règlement intérieur sera établie après l'assemblée générale de l'UD à Neufchâteau.

Nous repartons du travail entre le trésorier René et le trésorier-adjoint Alexandre et notamment de la faisabilité du bilan, des pièces comptables, etc. Françoise peste : *"Ca fait un an que ça traîne. On le demande depuis longtemps"*. Il y a un vrai souci de coordination... Ce qui serait bien, c'est de tout faire au fur et à mesure. À noter qu'il y a beaucoup de travail en amont pour faire le bilan.

Le débat et les soucis récurrents font que Michel Bernage se retire de la salle.

Alexandre fait un bilan de sa pensée. Il dit qu'il n'a jamais voulu prendre le poste de quelqu'un. Ainsi, il déclare que le poste de trésorier a été validé par 7 votes et celui de trésorier-adjoint par 6 votes. *"Je ne l'ai jamais dit, mais la septième voix, c'est la mienne. Si j'avais vraiment voulu la place de trésorier, je me l'a serais accordée"*. Cela aurait ainsi tout remis en cause. En procédant comme il l'a fait, Alexandre croyait véritablement faire une passation en douceur des documents comme cela avait été dit lors d'un précédent CA.

2. Questions et informations diverses

Les membres du CA sont pris en charge pour le repas de l'UD le 07 mars 2010. Cette année, un membre par amicale sera également pris en charge en numéraire ! Nous rappelons ici que rien n'oblige l'UD à prendre en charge un repas par membre d'amicale. C'est une décision de gestion qui appartient au CA. Les membres du CA sont pris en charge dans la mesure où ils sont là.

Le CA délibère en disant que le trésorier-adjoint a la signature des comptes.

Ci-dessous, les premières dates d'assemblées générales locales pour 2011. Pour ceux qui ne les ont pas encore proposées, merci de contacter Sylvain au plus vite. À noter que l'assemblée générale 2011 aura lieu comme convenu le dimanche 6 mars. Le congrès régional aura lieu quant à lui les 14 et 15 mai 2011.

Vagney	4 février 2011	Neufchâteau	27 mars 2011
Haute-Meurthe (La)	12 février 2011	Raon l'Étape	27 mars 2011
Remiremont	18 février 2011	Trois Vallées (Les)	2 avril 2011
Saint-Dié-des-Vosges	26 février 2011	Tholy (Le)	9 avril 2011
Granges-sur-Vologne	26 février 2011	Gérardmer	15 avril 2011
Vologne	12 mars 2011	Rambervillers	6 mai 2011
Saulxures-sur-Moselotte	19 mars 2011		

Fin de séance à 17 h 05

Le Secrétaire,



Sylvain ZANETTI.

Le Président départemental,

Françoise DIDIER.



***Union Départementale Fédérée des Associations
pour le Don du Sang Bénévole du Département des Vosges
(U.D. D.S.B. 88)***

Siège social : Domicile du Président

*Déclarée sous le n°5847 – J.O. n°14 du 17/01/1965
Adhérente à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole*

Françoise DIDIER
Président U.D.D.S.B. 88
12, rue des Jonquilles
88400 GÉRARDMER
Tél. 03.29.60.05.77 - Fax : 03.29.60.89.92
francoise.didier8@orange.fr

Saint-Dié-des-Vosges, le 03 mars 2010

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil d'administration
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'amicales D.S.B. des Vosges

Chers amis,

Je vous prie de bien vouloir trouver dans cet envoi :

- ♥ Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 février 2010,
- ♥ Le compte-rendu de la rencontre avec le Crédit Mutuel.

Le Président de l'U.D.D.S.B. 88,

Françoise DIDIER.